REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-297

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, chaussée rétrécie, 1 route des peupliers, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. ORION ENERGY DURABLE)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **ORION ENERGY DURABLE (44803, Saint-Herblain)**, pour des travaux de remplacement d'un poteau de fibre optique, **1 route des peupliers**, Aunay sur Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du lundi 16 novembre jusqu'au vendredi 18 décembre 2026 (sur 2 journées d'intervention entre ces dates) ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du lundi 16 novembre jusqu'au vendredi 18 décembre 2026, sur 2 journées entre ces dates :

- **La chaussée est rétrécie**
- **La vitesse est limitée à 50 km/h**



Article 2 : L'entreprise ORION ENERGY DURABLE est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : L'entreprise ORION ENERGY DURABLE s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le demandeur.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
Fait à Les Monts d'Aunay, le 13 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
le 1er adjoint, Mme Martine Sovin